



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la Somalie

*2942ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES
Bruxelles, le 18 mai 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil condamne les combats survenus récemment à Mogadiscio et dont la cible étaient les institutions fédérales de transition et le processus de paix de Djibouti. Le Conseil appelle à une cessation immédiate des hostilités, afin d'éviter de nouvelles victimes civiles, et déplore les conséquences humanitaires des attaques perpétrées récemment.

2. Le Conseil accueille avec satisfaction les mesures prises par les nouvelles institutions fédérales de transition pour consolider le processus politique ouvert à toutes les parties, en conformité avec le processus de paix de Djibouti, en vue de la concrétisation, en temps voulu, de la charte fédérale de transition devant mener à des élections libres et régulières et à un règlement global de la situation en Somalie. Le Conseil se félicite des qualités de dirigeant dont a fait preuve le président, Cheikh Sharif Cheikh Ahmed dans le cadre de ces efforts, et appelle l'ensemble des Somaliens à renoncer à la violence et à soutenir le processus politique. Le Conseil insiste sur l'importance du rôle politique joué par les pays de la région, salue l'engagement dont témoigne l'Union africaine et souligne qu'il importe de continuer de coordonner l'action au niveau international au sein du groupe de contact international sur la Somalie placé sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Ahmedou Ould Abdallah.

P R E S S E

3. Le Conseil note que, pour pouvoir édifier un appareil d'État, fournir l'aide humanitaire nécessaire, lancer les efforts de redressement et réduire la menace de la piraterie, il est indispensable que s'instaure en Somalie un cadre de sécurité stable. Il rend hommage à l'UA et aux pays mettant des forces à la disposition de l'AMISOM pour le concours qu'ils apportent à la stabilisation de la situation à Mogadiscio. Le Conseil approuve l'ambition affichée par le nouveau gouvernement fédéral de transition d'accorder une attention toute particulière au développement et au renforcement des capacités nationales dans le secteur de la sécurité. Le secteur de la sécurité devrait être fermement attaché à l'État de droit, au respect des droits de l'homme et aux principes de la bonne gouvernance, et rendre compte de son action.

 4. Le Conseil juge encourageant le soutien unanime manifesté par la communauté internationale aux nouvelles institutions fédérales de transition de la Somalie, notamment lors de la récente conférence internationale sur la sécurité en Somalie convoquée par le Secrétaire général des Nations unies et accueillie par l'UE à Bruxelles, les 22 et 23 avril. Le Conseil rappelle la contribution importante que fournit l'UE à l'AMISOM et au secteur de la sécurité somalien, notamment à la force de police. Il insiste sur l'importance de renforcer le plus rapidement possible la force de sécurité nationale somalienne. Il se félicite des contributions financières élevées que la conférence internationale a permis de récolter en faveur de cette force. Le Conseil invite le Secrétariat général du Conseil et la Commission, en consultation avec le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie et l'UA, à étudier les moyens qui permettraient de contribuer davantage au secteur de la sécurité, y compris la force de sécurité nationale, à l'appui de la stratégie du gouvernement fédéral de transition.

 5. Le Conseil souligne les liens qui existent entre sécurité et développement et qui se renforcent mutuellement. Rappelant la contribution qu'apporte l'UE à l'action internationale contre la piraterie sous la forme de l'opération EU NAVFOR ATALANTA, le Conseil souligne l'engagement dont ne cesse de faire preuve l'UE, y compris en termes de fourniture d'aide humanitaire ainsi que sur le plan de la reconstruction et du développement. Le Conseil émet l'espoir que les efforts visant à la démobilisation, au désarmement et à la réintégration des anciens combattants pourront être engagés rapidement.”
-